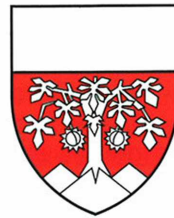


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

La deuxième séance du Conseil communal s'est tenue lundi soir 27 mai dans la nouvelle salle du Conseil communal en présence de 59 conseillers et de la Municipalité in corpore. Elle s'est déroulée sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président du Conseil communal.

Six points étaient à l'ordre du jour. Ci-après nous présenterons plus particulièrement celui se rapportant au rachat des droits de 4 sources par le Service des eaux de la Ville de Lausanne. Avant cela nous relèverons que le Conseil a accordé un premier crédit de Fr. 150'000.- pour la création d'une œuvre d'art pour le complexe de Cré-talaison, ainsi qu'un second s'élevant à Fr. 174'000.- pour la réfection du mur nord-est du cimetière. Le Conseil a encore approuvé une demande d'autorisation de plaider devant le Tribunal cantonal pour un litige avec une entreprise de nettoyage de canalisations, litige portant sur une facture de Fr. 32'631.40.

Mais revenons à ce projet de la Municipalité consistant à vendre ses droits à la Commune de Lausanne, sur 4 sources situées sur notre Commune, soit celles du Chalet-aux-Bœufs d'En-Bas, du Chalet-aux-Bœufs d'En-Haut, de Praz-Fichet et de Pré-Guillaume. Dans un préavis excessivement bien documenté notre Municipalité a présenté un historique sur la distribution de l'eau à Lausanne. On peut y lire que ce sont d'abord des puits qui ont permis le développement de la bourgade de l'Evêque de Lausanne.

Dès le 14^{ème} siècle, une bonne partie du budget de la Communauté est utilisée pour l'entretien des fontaines et des conduites d'eau posées à ciel ouvert.

Ces moyens rudimentaires qui ont suffi jusqu'à la fin du Moyen-Age et de

la Renaissance à cette bourgade de 5'000 habitants, vont se révéler insuffisants lors de son extension; 7'000 habitants en 1709, 10'000 en 1803, 15'000 en 1850, 28'000 en 1814, 45'000 en 1900. Jusqu'en 1865, on maintient le système existant avec l'alimentation en eau depuis les sources dites du "Chalet-à-Gobet" et celles "du Mont et de Penau", en tout 653 l/min. Dès 1868, un indéniable progrès est réalisé avec la distribution d'eau sous pression. Toutefois, les quantités d'eau ne sont pas suffisantes par rapport à la croissance de la population et à certaines années de sécheresse. Dès 1865, la Municipalité de Lausanne est en possession d'une étude sur l'implantation d'une prise d'eau au lac, mais elle n'entre pas en matière.

En 1870, Jean-Jacques Mercier, industriel influent, propose un projet ambitieux, consistant à conduire à Lausanne les eaux du lac de Bret en vue de faire fonctionner "la ficelle", funiculaire qui relie Ouchy à la gare de Lausanne, et à alimenter les industries ainsi que l'agriculture.

En 1891, la fièvre typhoïde sévit à Lausanne et l'explosion démographique conduit à des pénuries d'eau. En 1898, le Conseil communal de Lausanne renonce toujours à pomper l'eau du lac en préconisant l'achat de sources et l'amélioration du réseau de distribution. Il faudra encore attendre 40 ans pour que Lausanne prélève dans le lac Léman l'eau dont elle a tant besoin.

Actuellement, le réseau de distribution de l'eau, compris entre le niveau du lac (372 m) et le Jorat (875 m) s'appuie sur 23 réservoirs de 100 à 18'300 m³, soit 135'420 m³. Ce réseau a une longueur de 650 km. et comprend plus de 3'200 bornes hydrantes. Il répartit l'eau dans 16 communes et à la demande dans 72 autres communes.

De nos jours, dans les grandes villes, la consommation journalière moyenne est de 400 l/personne dont 1/3 sert réellement aux ménages, 180 l.

à 200 l/par jour. Le prix de vente de l'eau est fonction de l'altitude de la commune. Ce prix est de 53,5 cts le m³ à Lausanne et de 75 cts/m³ au Mont. En 1990, nous avons consommé au Mont un total global de 966'874 m³ alors que nos sources en produisent 118'000 m³, soit le 12 %.

Le 11 décembre 1961, le Conseil communal du Mont a accepté le projet de convention pour la reprise du réseau de distribution d'eau potable de notre Commune et l'alimentation de celle-ci par la ville de Lausanne, dont les SI supportent les charges et encaissent les revenus. Le 20 novembre 1970, notre réseau est vendu pour la somme symbolique de Fr. 1.- aux SI, mais les sources elles-mêmes restent la propriété de la Commune du Mont qui en assure la protection et la conservation par tous les moyens légaux. Elle livre à la ville de Lausanne une quantité moyenne de 224 l/min. au prix de 3,5 cts/m³, soit environ Fr. 4000.-/an. La ville de Lausanne doit cependant assurer l'entretien des captages.

La nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution impose aux propriétaires des sources de définir des zones de protection des sources, qui sont ces fameuses zones SI, SII et SIII. Une expertise confiée à l'EPFL afin de répondre aux exigences de cette nouvelle législation a retenu les 4 sources mentionnées ci-avant pour lesquelles le recaptage est estimé à Fr. un million ! Ainsi, le coût du recaptage comparé à celui du prix annuel de l'eau fournie au Mont (environ 1 million m³ à 0,75 cts/m³) fait apparaître un déficit de l'ordre de Fr. 200'000.-, confirmant ainsi l'option de vente de ces 4 sources pour un montant de Fr. 60'000.-.

Sur la base d'un rapport favorable de la commission ad hoc composée de MM. Claude Amaudruz, président, Jean-Jacques Truffer, rapporteur, et de MM. Jean-Pierre Capt, Jacques Isely et Jean-Paul Waldmeyer, le

Conseil communal a approuvé la proposition de la Municipalité, consistant à vendre les 4 sources citées ci-dessus. Il y a eu 38 voix favorables, 5 abstentions et 11 oppositions.

La séance du Conseil communal s'est achevée vers 22 h. 00.

*Le secrétaire du
Conseil communal
B. Saichli*

Séance du 24 juin 1991

Cette troisième séance du Législatif montain s'est tenue le 24 juin dernier en présence de 57 élus et de la Municipalité, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, président du Conseil communal.

Au cours de la soirée, un crédit de Fr. 70'000.- a été accordé à la Municipalité en vue de sa participation aux travaux entrepris par les SI de Lausanne pour raccorder le hameau de la Naz en eau potable. La commission ad hoc, composée de Mme Nadine Gaillard et de MM. Pierre-André Jan, Pierre Barras, Raymond Annen et Jean-Daniel Pelet, ainsi que la commission des finances ont reconnu l'urgence de cette réalisation puisque la source qui alimente actuellement ce hameau a été déclarée inutilisable par l'Etat. Elle contient en effet des germes fécaux dont la présence s'explique par un captage peu profond, environ 2 m., qui récolte également par la force des choses des eaux de surface.

Cette séance du mois de juin a pour habitude de discuter des comptes et de la gestion de l'exercice écoulé. Au niveau des comptes l'exercice se solde de manière positive bien que le montant des impôts sur les revenus et les transactions immobilières soient en baisse. Le résultat des comptes se présente comme suit:

Les produits	Fr. 14'049'660,81
Les charges	Fr. 12'137'777,99
Excédent produits	
av. investissement	Fr. 1'911'882,82

Les comptes 1990 ont été approuvés par le Conseil de même que le rapport de gestion duquel on peut retirer principalement:

- une évaluation des postes de travail des collaborateurs de notre administration a permis des mutations bénéfiques;
- l'informatique introduite en 1987 donne satisfaction;
- le complexe de Crétalaison a été achevé selon les prévisions des responsables;
- plusieurs études en cours mon-

trent l'importance des problèmes des circulations dans la Commune;

- le projet du collège des Martines prend forme et cet établissement devrait être réservé aux élèves du Mont;
- les nouvelles orgues de l'Eglise sont en train d'être choisies.

Il peut ressortir de la lecture du rapport de gestion une impression d'un "doux ronron" dans le fonctionnement de nos institutions communales; notre administration fonctionne bien, c'est vrai; mais ceci grâce à l'engagement incessant et au travail volumineux consentis par nos municipaux et leurs collaborateurs. Merci.

*Le secrétaire du
Conseil communal
B. Saichli*

municipalité

Fête du 1^{er} août 1991

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne et la Société de développement invitent chaleureusement la population à prendre part à la commémoration de la Fête Nationale Suisse le

Jeudi 1^{er} août 1991
devant le Temple

20 h. 15 Sonnerie des cloches
Rassemblement sur la place de l'Eglise.

20 h. 30 Cérémonie officielle

Début en fanfare par l'Union Instrumentale du Mont

Allocution par M. Jean-Pierre Carroz, Syndic de notre Commune

Démonstration de gym par la société locale

Message de l'Eglise - Paroisse réformée du Mont

Concert de l'Union Instrumentale

Cantique Suisse chanté par l'assemblée.

Cortège aux flambeaux, en musique pour nous rendre sur la place du Châtaignier.

Composition du cortège:

- 1) Fanfare Union Instrumentale
- 2) Police - Bannière communale
- 3) Autorités
- 4) Population
Enfants avec flambeaux

Parcours: Allée de l'église, route de Coppoz, chemin des Falaises, place du Châtaignier.

Réponse à l'initiative pour la route de détournement de la Commune du Mont-sur-Lausanne

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité, après avoir pris acte du dépôt de l'initiative citée en référence et pris les contacts nécessaires avec les Autorités cantonales, tient à vous informer de l'état de la situation en la matière.

Le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne est traversé, comme vous le savez, par un axe de communication historique important qui lie Lausanne à Estavayer. Sur cette route, à la hauteur de Coppoz, un embranchement permet de gagner Prilly.

Ces routes cantonales ont de tout temps connu une vocation de liaison. La construction de l'autoroute et la mise en service de la jonction de la Blécherette ont accentué ce statut d'artères de transit.

Depuis les années 60 environ, la mobilité de la population, liée aussi bien à la prospérité qu'aux progrès techniques, a été le vecteur principal d'un éclatement de la zone urbaine.

Le désir d'accession à la propriété privée, l'aménagement du territoire favorisant la dispersion de l'habitat ainsi que la création de zones industrielles sont les principaux facteurs qui ont provoqué un essaimage qu'aucun système de transport en commun n'arrive à desservir de façon rationnelle. D'où la nécessité d'acquiescer un moyen de déplacement ou de livraison individuel, la voiture. Cette voiture est victime de son succès puisque chaque individu la chérit alors que par contre les communautés d'habitants s'émeuvent des nuisances subies dans les zones d'habitat traversées par les routes.

Il est aisé de constater la situation, mais difficile d'y apporter un remède.

A Coppoz, on mesure le pouls de nos deux axes. La charge journalière du carrefour a évolué en effet de la façon suivante:

1960:	~ 2'500 véh/j.
1970:	~ 6'000 véh/j.
1978:	~ 12'200 véh/j.
1984:	~ 16'500 véh/j.
1989:	~ 18'900 véh/j.

Compte tenu d'une augmentation annuelle de la motorisation comprise entre 2 et 4 %, ces charges de circulation devraient encore progresser. Cependant, certains spécialistes en matière de trafic estiment que le taux de motorisation pourrait atteindre un plafond d'ici 1995 (env. 750 à 800 véhicules pour 1'000 habitants).

Afin de garantir aux habitants du Mont une qualité de vie dans un cadre non dégradé, la Municipalité partage votre avis qu'il est opportun de relancer l'idée de la route de détournement.

Il n'est toutefois pas possible de réactualiser ce projet à court terme. En effet, en janvier 1981, le projet de contournement ouest étudié par le Service cantonal des routes a suscité de nombreuses oppositions à une époque peu favorable à la réalisation de projets routiers.

La Municipalité et l'Etat ont alors décidé de renoncer à cette route dans un avenir rapproché en préservant néanmoins les possibilités de réalisation par l'adoption des alignements de construction par le Conseil d'Etat.

Cette démarche a eu pour conséquence de faire sortir le projet du cadre de la planification cantonale où sont inscrites les études qui doivent en principe faire l'objet d'une réalisation dans les prochaines législatures. Ceci a été fait au profit de projets moins contestés.

Les démarches de l'Exécutif communal se sont alors concentrées dans le sens d'une amélioration des conditions de circulation, sur la route de Cugy (accès à la zone industrielle de Budron, trottoir, correction du virage sur la Mèbre) et de l'aménagement du carrefour de Coppoz en giratoire (actuellement en construction).

S'appuyant sur la demande des 1'000 pétitionnaires qui souhaitent la réalisation dans les délais les plus brefs d'une route d'évitement, la Municipalité a demandé au Chef du Département des travaux publics de réactiver l'étude de contournement du Mont. La réponse vient de nous parvenir.

Dans sa réponse, M. Marcel Blanc nous précise que compte tenu des délais liés à la création d'une nouvelle route tant du point de vue de la procédure que des possibilités financières de l'Etat où la part réservée aux aménagements routiers ne peut couvrir qu'une partie des nombreuses demandes, il était irréaliste d'introduire cette route dans le programme routier 1991-1995.

Par contre, le dossier de l'amélioration de la route de Cugy et des accès à la zone industrielle de Budron est pratiquement prêt à être présenté à la commission des routes en vue d'une demande de crédit au Grand Conseil.

Il est donc décidé que le projet de la RC 501c (route de Cugy) sera activé en vue d'une réalisation rapide et que dans le même temps, l'étude d'impact du projet de la route de contournement

sera faite pour permettre d'en fixer le tracé définitif.

L'étude d'impact sur l'environnement doit vérifier la conformité du projet avec les ordonnances relatives à la loi sur la protection de l'environnement. Cette étude va, entre autres domaines analysés, préciser les emprises de terrains nécessaires et modifier, si besoin est, la situation en plan et élévation de la chaussée.

Une fois le tracé établi, le Syndicat d'améliorations foncières devra réserver les terrains désirés dans le nouvel état parcellaire car il sera indispensable de pouvoir en disposer lors de la construction de cette nouvelle route.

Voilà brièvement présenté l'état d'avancement des démarches. Comme vous le souhaitiez, les Autorités municipales encouragées par votre soutien sont intervenues auprès du Département des travaux publics.

C'est cependant une tâche de longue haleine qui demandera beaucoup de patience, car un projet exigeant des crédits aussi importants ne peut être accéléré sans autre après avoir été freiné.

Une fois l'étude d'impact effectuée et ses conclusions connues, la Municipalité poursuivra ses démarches afin de faire réinscrire le dossier dans le programme de construction des routes cantonales.

Elle espère et compte sur votre engagement le moment venu pour défendre le projet afin que l'histoire ne se répète pas.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

*Au nom de la Municipalité:
Le Syndic: J.-P. Carroz
Le secrétaire: C. Frioud*

Réseau câblé de télévision

En janvier 1990, le Syndic soussigné a reçu MM. J. Besson, alors chef du service de l'Electricité de la Ville de Lausanne et M. Fuchs, responsable du télé-réseau lausannois pour envisager la possibilité de doter notre commune d'une telle installation.

Pourquoi s'être adressé aux Services Industriels de Lausanne pour une telle entreprise? Parce que les Services Industriels sont responsables depuis de nombreuses années des réseaux d'électricité, d'eau et de gaz de notre commune, qu'ils en connaissent toutes les caractéristiques et particularités et qu'il nous a paru possible, dans

certain cas, d'utiliser les tubes souterrains existants pour passer les câbles nécessaires, d'où un gain de temps et d'argent.

Les coûts estimatifs donnés par MM. Besson et Fuchs à cette occasion, étaient de Fr. 3'000.- à Fr. 3'500.- par prise d'une villa ou d'un bâtiment et de Fr. 12.-/mois d'abonnement pour 15 programmes. A noter que le coût des travaux à l'intérieur des villas ou locatifs est à la charge des propriétaires ou locataires, les montants indiqués concernant uniquement les travaux nécessaires à la mise en service de la prise générale de chaque immeuble et étant répartis entre les co-propriétaires.

Suite à ce premier contact, la Municipalité décidait de poursuivre les études et organisait, pour ce faire, un sondage auprès de la population montaine. 1172 questionnaires ont été envoyés aux propriétaires d'immeubles de la commune, 479 sont rentrés avec les résultats suivants: 420 oui et 59 non. 101 questionnaires favorables au télé-réseau comprenaient différentes remarques ou questions, qu'il est difficile d'énumérer ici, tant elles sont diverses.

Au vu de cette première enquête positive, la Municipalité chargeait les SI de Lausanne de continuer les études et de faire établir un devis plus précis par un bureau spécialisé, le bureau choisi par le Service de l'Electricité de Lausanne étant la maison Delay TV Ingénieurs-Conseils SA à Yvonand.

Le 21 mars 1991, ce bureau nous remettait le résultat de ses études:

- 3 quartiers test ont été choisis, représentatifs de la densité d'habitations globale du Mont et ont fait l'objet d'une étude détaillée:
 - 1 zone village avec 38 immeubles, représentant 75 appartements
 - 1 zone villas avec 124 immeubles, représentant 161 appartements
 - 1 zone foraine avec 51 immeubles, représentant 51 appartements
- 3 variantes ont été étudiées:
 - zone foraine non prise en compte, 85% de villas, 15% de zone village, 1'234 immeubles et 1'686 abonnés, coût de Fr. 10'262'000.-, soit Fr. 6'087.- par abonné.
 - zone foraine prise en compte, avec câblage aérien, 1'285 immeubles, 1'737 abonnés, coût de Fr. 10'862'000.-, soit Fr. 6'253.- par abonné.
 - zone foraine prise en compte,

avec câblage souterrain, 1'285 immeubles, 1'737 abonnés, coût Fr. 11'675'000.-, soit Fr. 6'728.- par abonné.

La Ville de Lausanne peut prendre à sa charge un montant maximum de Fr. 1'500.- par abonné, correspondant au coût d'une prise de télé-réseau à Lausanne en 1990. Le solde, par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus, serait à la charge des habitants du Mont et de la Commune.

Actuellement, l'état des finances communales ne permet pas aux Autorités de prévoir un investissement dans ce domaine, donc un montant de Fr. 5'000.- à 5'200.- par prise devrait être pris en charge par les propriétaires des immeubles. Ce montant est de beaucoup supérieur à ce qui avait été prévu initialement par les spécialistes des SI et remet en question la faisabilité du projet dans une agglomération aux habitations si dispersées que le Mont.

La Municipalité va reprendre contact avec le Directeur des SI de Lausanne, pour essayer de trouver une solution à ce problème, ainsi qu'avec d'autres sociétés capables de mener à bien une telle opération, en particulier la Compagnie Vaudoise d'Electricité. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, les coûts par prise seront semblables à ceux indiqués ci-dessus, ces coûts étant directement proportionnels à la densité des habitations de notre commune et la solidarité villageoise interdisant de prévoir des tarifs différents pour les zones à forte ou à faible densité.

Il va de soi que ces discussions ne pourront reprendre qu'après les vacances et que nous vous tiendrons au courant de leurs résultats, par des informations données au Conseil communal et reproduites dans le journal "Aux 4 coins du Mont".

Si nous n'arrivons à aucune solution acceptable financièrement, nous prendrons probablement la décision d'autoriser la pose d'antennes paraboliques dans les jardins par les habitants qui le désirent, ce qui permet, pour une dépense de Fr. 2'000.- à 3'000.- environ d'obtenir la réception de nouveaux programmes.

*Au nom de la Municipalité:
Le Syndic: J.-P. Carroz
Le secrétaire: C. Frioud*

Opération village Roumain

Nicolae Ceausescu, ex-dictateur de la Roumanie menaçait dangereusement de détruire peu à peu les quelques 13'000 villages que compte son pays. Rêve mégalomane qui consistait à



déraciner les populations rurales, pour les "parquer" dans les diverses villes roumaines. Cela permettrait alors à la Securitate, police secrète de l'Etat, d'avoir une surveillance égale à celle que subissait les citadins. En effet, les villages, trop retirés, vivaient un peu plus librement que leurs compatriotes des villes.

Mais aujourd'hui Ceausescu, le "Danube de la Pensée" est mort et son opération jetée à la corbeille.

Cependant, les problèmes que rencontrent les ruraux ne sont pas pour autant terminés et, ils sont nombreux. Ainsi la commune du Mont, qui avait soutenu l'initiative du parrainage d'un village roumain, a décidé de continuer ce qu'elle avait entamé du temps de Ceausescu, c'est à dire venir en aide à l'un de ces villages. C'est le village de Ghebari qui leur a été attribué. Situé en Moladavie, à 300 km au nord de Bucarest, dans une région montagneuse et forestière.

La commune et son syndic ont donc

mandaté quatre Montains pour mener à bien l'opération de parrainage. Leur mission ? distribuer les marchandises récoltées auprès des habitants du Mont ainsi que celles achetées par la commune. Bien sûr le but du voyage allait également dans le sens de mieux connaître les gens du pays et d'évaluer directement sur place leurs réels besoins.

Le groupe était composé de Roger Menétrey, Marcel Pache et deux jeunes paroissiens, François Cuche et Jean-David Curchod.

Voici le récit de leur séjour:

Le mercredi 3 avril 1991, nous arrivions à Otopeni, l'aéroport de Bucarest. M. Bucurescu, notre interprète, nous y attendait. Arrivés à l'hôtel, nous passions un arrangement avec deux chauffeurs de taxi, qui devaient, plus tard, nous servir de guide et de chauffeurs pour nous rendre à Paltin (château lieu du district de notre village).

Les marchandises destinées à notre village étaient transportées parmi



d'autres par camion depuis la Suisse. C'est l'entreprise de transports Faucherre à Moudon qui avait été mandataée, du fait de son expérience pour ce genre d'opération.

Le camion arriva samedi matin. Après avoir distribué quelques marchandises à Bucarest, nous prenions enfin la route pour Paltin. Nous eûmes beaucoup de mal à trouver le chef-lieu et nous nous perdîmes une fois. Le fait qu'il n'était pas indiqué sur la carte y était certainement pour quelque chose ! 5 heures après nous arrivions enfin à Paltin. Le maire ainsi que quelques habitants nous y attendaient. L'accueil fut des plus chaleureux.

Le lendemain matin, nous nous rendions à Ghebari, but final de notre voyage. Pour y arriver, nous fîmes un bout en voiture dans la vallée et le reste à pied. En effet, le village n'est accessible que par le biais d'un sentier sinueux qui nous mène dans la montagne. Environ 45 minutes de marche et nous y arrivons. Ghebari compte une centaine d'habitants. Ils occupent des maisons fort modestes, sans aucun confort. On pourrait aisément comparer Ghebari à un village du Haut-Valais au début du siècle. Ils ont tout de même l'électricité, mais ils ne peuvent guère l'utiliser, puisque, par exemple, ils n'ont pas d'ampoules.

Nous discutâmes avec plusieurs habitants des problèmes qu'ils rencontreraient. Nous dressâmes une liste longue de leurs besoins. Tout manque: savon, détergents, poudre à lessive, ampoules, outils divers, habits, chaussures, etc.

Nous avertîmes l'un des villageois que la distribution se ferait dans la vallée. Sa nouvelle ne fit qu'une traînée de poudre et c'est sans plus tarder que nous nous fîmes dépasser lors de notre descente, par les autochtones et les chars tirés par les bœufs.

Arrivés au camion, tout le village attendait, curieux et impatient. Les villageois formèrent, comme nous leurs avons demandé, une file de femmes, une d'hommes et encore une d'enfants. Nous commençâmes à distribuer le sucre, café, cacao, huile, savon, dentifrice, ampoules, etc. Fort heureusement chaque habitant pu recevoir plusieurs fois la même chose, tant les marchandises disponibles étaient suffisantes. Le moment le plus fort fût indiscutablement la distribution des vêtements et jouets. Le camion devant partir, nous étions obligés d'opérer à terre. Ce ne fut pas facile tant la discipline était dure à exiger. Cependant personne ne volait personne et les enfants étaient tellement heureux de recevoir plein de jouets, que la fin de

cette distribution fût émouvante et inoubliable.

Après nous avoir remercié, les habitants de Ghebari repartirent les sacs et les chars remplis.

Nous repartîmes à Paltin afin de distribuer les fournitures scolaires à l'école de la région. Le soir nous eûmes l'honneur de participer à leur sympathique veillée de Pâques. Nous repartîmes le lendemain à l'aube pour Bucarest.

Ainsi notre mission était accomplie et nous tenons à remercier toutes les personnes qui y ont contribué.

*Jean-David Curchod
et François Cuche*

Complexe communal de Crétalaison · Allocution d'inauguration de M. E. Catella, architecte, le 26.04.91

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant de débiter mon allocution, de saluer toutes les personnes ici présentes en mon nom et au nom de notre bureau.

Je dirai que pour l'architecte sa meilleure allocution reste la visite des bâtiments qui, d'ailleurs, aura lieu après la partie officielle de cette journée. En effet, je pense que c'est au cours de cette visite qu'apparaîtra le mieux la philosophie que je vais essayer de vous développer.

Pour moi, la réalisation du complexe communal du Mont-sur-Lausanne reste à tout égard une construction bien particulière qu'un architecte ne rencontre, en général, pas assez souvent au cours de sa carrière.

En effet, ici l'architecte n'est pas uniquement confronté à la simple réalisation d'un bâtiment, mais aussi à l'élaboration d'un ouvrage symbolique, signifiant, propre à tout édifice public, inséré dans une communauté.

Aussi bien pour la population que pour le visiteur, l'administration communale, siège du pouvoir exécutif et législatif de la commune, est plus qu'un simple bâtiment de bureaux. Elle est aussi le siège des autorités et représente l'identité de la commune.

Dans l'urbanisme, l'administration devient une institution comme le sont l'église, le théâtre, le musée ou l'école.

En architecture, elle est en premier lieu un "Hôtel de Ville" et, en second lieu, un bâtiment administratif.

Ces édifices publics sont évidemment l'identité d'une commune, un peu sa manière de voir et de vivre les évène-

ments. Ces constructions, sur le plan formel, deviennent des centres et des repères pour la société. C'est par eux que le paysage se marque et se compose, c'est par eux aussi que le paysage s'exprime. Ils doivent donc durer dans le temps, leur force et leur impact doivent être constants. Ils deviennent et font partie de la mémoire collective des habitants.

C'est en suivant ce concept que nous avons développé l'ensemble de ce complexe.

Toutefois, une seule contrainte formelle nous était plus ou moins imposée: celle de proposer des bâtiments avec des toitures qui s'expriment, c'est-à-dire les toits plats n'étaient pas trop souhaités !

Sur le plan urbanistique, la Commune du Mont ne représente pas un site bien noyauté: de par sa superficie plutôt étendue, plusieurs centres secondaires se sont créés sans qu'aucun ne prédomine.

La réalisation du nouveau complexe communal, avec sa fonction publique, offrait l'occasion de marquer ce centre qui faisait encore défaut et de créer un lieu qui deviendrait "l'identité de la commune", lieu de référence pour sa population et image de celle-ci vis-à-vis de l'extérieur. Son emplacement à l'entrée du Mont, venant de Lausanne, renforce ce caractère une fois de plus.

Afin d'exprimer l'image d'un bâtiment fort qui domine le contexte environnant, nous avons implanté l'administration en diagonale par rapport aux autres constructions. Par ce dispositif à 45°, elle renforce son autonomie et son impact dans le paysage. Sa géométrie très précise accentue encore cet effet.

L'école prend, quant à elle, une importance secondaire, tout en s'harmonisant avec l'ensemble. Les logements, situés dans les combles, n'apparaissent que de manière très peu formelle, mais participent au même titre à l'animation et à la vie de ce lieu.

La fonction symbolique de centre d'accueil et de services à la population apparaît à travers le traitement des espaces extérieurs liés au bâtiment communal. Ceux-ci s'expriment par un parvis ou une place d'entrée (traitée comme un bastion), par un porche couvert et par une cour intérieure. Ils signifient l'ouverture à la population et donnent la possibilité de créer un lieu pour des manifestations communautaires.

L'ensemble des bâtiments reposent sur une pelouse qui sert d'élément de liaison entre ceux-ci et les mets en évidence.

Une œuvre d'art extérieure, création de M.D. Galley, y sera intégrée prochainement.

On retrouve également un rappel de l'eau, élément fondamental, avec la création d'un bassin sur cette place.

L'expression architecturale des façades est sobre et se définit en fonction de l'importance du programme. Dans cette conception, la salle du Conseil communal revêt une importance plus grande et apparaît en fronton du bâtiment. La symétrie rigoureuse de la façade renforce le caractère public de l'édifice.

Les toitures contemporaines, à géométrie précise, poursuivent le même but.

Quant au choix des matériaux de façades, il est aussi volonté de créer une forte identité par rapport au contexte environnant et représente également un certain art de bâtir.

En effet, la brique millénaire exprime une manière de construire basée sur la valeur de l'homme qui la met en place. Elle témoigne et renforce l'échelle humaine.

Elle montre comment est construit le mur, l'encadrement des fenêtres, la corniche ou la terminaison. Elle ne souffre d'aucun compromis. Elle devient architecture de détails, mais reste architecture. Par sa couleur, elle marque le paysage, par sa texture et sa trame elle reste humaine.

Quant à l'espace intérieur, vous aurez l'occasion de le visiter. Je précise simplement qu'il est le reflet de l'architecture extérieure: unité des moyens, des matériaux et des couleurs, géométrie précise, à même de faciliter les repères.

Création, dans tous les services, de zones d'attente, accueillantes, bénéficiant d'un éclairage naturel diffusé par des parois en pavés de verre translucides.

Enfin, souplesse d'utilisation qui permet une évolution des besoins dans le temps.

En ce qui concerne la salle du Conseil communal, où nous nous trouvons, elle me tenait particulièrement à cœur. Il fallait par des moyens simples exprimer un volume qui, par son espace et sa géométrie, mette en évidence sa fonction officielle.

Bien que cette salle puisse être utilisée à d'autres besoins, elle doit être avant tout le siège des autorités législatives.

Par sa forme particulière, elle signifie la communauté; par l'importance des axes et des ouvertures, elle acquiert un certain souffle. Par l'harmonie des matériaux qui s'exprime par des murs blancs, rythmés par des joints, contrastant avec un parquet en bois naturel, elle atteint une grande sobriété et une atmosphère toute particulière.

Afin d'accentuer la générosité de l'espace, le plafond apparaît comme un élément détaché des parois.

Le dernier élément important était l'éclairage artificiel, traité ici comme complément au volume, avec une certaine simplicité et une grande précision.

Il reste encore la salle de la Municipalité qui suit la même réflexion, mais traduite dans une échelle totalement différente.

Et, comme nous sommes en terre vaudoise, le dernier élément important, le cernotzet, mais cette fois quelque peu réinterprété à travers le filtre de l'architecte !

Quant aux données techniques du projet, la construction a débuté à fin 1987 pour se terminer à fin 1990. C'est-à-dire 3 ans, en 2 étapes pour des questions de planification des besoins, l'école étant prioritaire.

Le volume total de la construction est de 35'000 m³, composé de:

- 3'000 m³ pour l'administration communale, bureaux et annexes
- 750 m³ pour l'école de 4 classes + services
- 800 m³ pour 9 appartements
- 250 m³ abri protection civile de
- 1'000 m³ poste combiné, 2 parkings couvert et ouvert, au total 62 places.

En dernier lieu, 133'000 briques de façades mises en place sous l'œil attentif de l'architecte et au désespoir des entreprises qui n'en voyaient plus la fin !

Quant au coût, il sera inférieur à Fr. 550.- le m³, ce qui est tout à fait dans les normes pour des ouvrages de ce type.

Je tiens enfin à souligner que si nous avons pu réaliser cet ensemble, c'est grâce à l'engagement de chacun. L'architecte est un peu le chef d'orchestre, mais si les musiciens sont mauvais, la mélodie sera mauvaise.

Je tiens donc en premier lieu à remercier la Municipalité du Mont-sur-Lausanne pour son engagement, son ouverture d'esprit et son enthousiasme à cette réalisation, M. J.-J. Belet qui nous a accompagnés tout au long de notre parcours avec son élan et son

dynamisme, le Conseil communal pour son ouverture et sa compréhension, les différents mandataires, en particulier les ingénieurs civils, le consortium d'ingénieurs civils de Crétalaison, les bureaux Cl. Monod et G. Roubakine SA, J.-P. Carroz et Kung, CSD Colombi Schmutz Dorthe SA, qui ont toujours été disponibles pour résoudre nos problèmes statiques qui n'étaient pas si simples.

M. Daniel Galley, sculpteur, qui par son apport et sa créativité nous permettra de compléter cette réalisation par une œuvre d'art, à l'image de son époque.

En dernier lieu, mes remerciements personnels à notre collaborateur, M. Henri Jenny, qui, jour après jour, durant 3 ans, a suivi cette réalisation dans son exécution, avec ses imprévus, ses contretemps, mais aussi ses satisfactions.

En conclusion, je dirais que l'architecture reste toujours un art social vécu: subi par tous et par là elle garde un rôle de premier plan dans notre société. Avec ces bâtiments, on perpétue et on transmet aux générations suivantes un des témoignages les plus importants d'une époque et d'une manière de voir et de faire les choses.

Elle laisse son empreinte pour des décennies, mais parfois pour des millénaires. Sans espérer vous imposer nos bâtiments si longtemps, je souhaite qu'ils puissent rester quelques temps l'image de la commune du Mont, dynamique, accueillante, respectueuse de son environnement et fière de son état.

*Edouard Catella
architecte*

Bâtiment administratif de Crétalaison

Thème astral à l'heure de son ouverture à la population, le samedi 27 avril 1991, à 9 h. 00.

Grandes lignes: Né sous le signe du Taureau, signe de stabilité, de persévérance, de sécurité, d'attachement au patrimoine ancestral et aux biens matériels.

Le Soleil, l'âme du lieu, en Taureau, est écartelé entre le besoin de puissance, de grandeur, le goût de la dépense pour briller et la prise de conscience des grands problèmes humains universels de notre époque.

L'Ascendant, l'image de marque du bâtiment, en Gémeaux, est axé sur des activités multiples, sur la communication, les échanges, le dialogue, par la parole et par les écrits, dont ne sera heureusement pas exclue une solide dose d'humour.

Ces activités devraient déboucher sur la recherche de solutions originales et inventives, et ainsi justifier, (si la sous-signée ne se trompe pas !) la majesté des lieux.

Janine Cordey

centre médico-social

Remerciements

Vous étiez nombreux à répondre à notre invitation pour la journée des portes ouvertes du Centre Médico-Social du Mont le 27 avril 1991 et nous vous en remercions vivement.

Votre curiosité, vos questions sur nos activités diverses, nos prestations, démontrent l'intérêt que vous portez à cette institution.

Continuez de l'être... et faites appel à nous, si vous êtes confrontés à des difficultés liées à votre état de santé (maladie, accident, grossesse difficile, accouchement, convalescence, handicap, etc.) ou si vous vous occupez de parents ou de proches malades.

*Centre Médico-Social du Mont
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne*

*Heures d'ouvertures:
du lundi au vendredi
de 8 h. 00 à 12 h. 00*

Impressions de la sortie en bateau du 11 juin 1991

Une des traditions de la commune du Mont, qui a toujours rencontré un réel succès auprès des aînés, est la sortie en bateau.

Celle-ci s'est déroulée cette année le



mardi 11 juin. Une grande unité de la Compagnie Générale de Navigation, "La Suisse" a été réservée pour la circonstance. Une journée gracieusement offerte par notre commune, un geste très apprécié et révélateur de la générosité de la Municipalité.

Un service de bus dès le parking de l'église a permis à l'ensemble des participants d'arriver en même temps et d'éviter ainsi les problèmes de transports et d'accompagnements.

Nous embarquons tous à 10 heures - surtout n'oublier personne ! -, les participants s'entraident, se tiennent la main, le sourire aux lèvres et contents de se retrouver en compagnie, loin peut-être de la monotonie de tous les jours.

Le ciel est clément et nous gratifie d'éclaircies à n'en pas finir. Sur le bateau chacun s'installe, se rapproche, se salue, des visages familiers, des connaissances qu'on n'a pas vus depuis longtemps... Quel plaisir de

se retrouver par une si belle journée et ceci grâce à l'heureuse initiative de nos élus.

D'ailleurs la plupart des membres de la Municipalité étaient des nôtres, une présence fort appréciée et personnalisée, du fait que chacun d'eux ait fait la tournée des tables, pour saluer personnellement chacun des invités(es).

L'itinéraire de la promenade n'a pas été fixé d'avance, mais nous naviguons au gré du capitaine Aymoz. On admire ce beau lac Léman qui nous offre tous les jours un panorama magnifique et si différent.

Puis vient le moment du traditionnel "thé crème", pour commencer la matinée, ou un verre de blanc pour se mettre dans l'ambiance. A une table proche de la mienne, une dame demande à sa voisine: "je me demande ce qu'il y a au menu cette année? de toute manière, lors des sorties précédentes c'était très bon, on peut leur faire confiance!"...

En attendant de passer à table, le groupe de la fanfare, dont fait partie M. Frioud, secrétaire municipal, chargé de l'organisation de cette journée, nous a gratifié de musique tout au long du voyage. Je profite, pour les remercier pour ses intermèdes très agréables, si chers à nos aînés, qui ont permis à beaucoup d'entre eux d'effectuer quelques pas de danse...

C'est pas tout, mais l'air marin donne faim et c'est avec un immense plaisir que le dîner fut accueilli. Composé d'une assiette de viande froide comme entrée, d'un émincé de veau avec du riz, arrosé d'un bon vin de la commune de Lutry, pour finir par une succulente cassata, qui malheureusement manquait un peu de "pep"... il fut rapidement servi.

Après ce repas aussi bon que co-



pieux, manquant tout de même de verdure, une petite sieste s'impose. Chacun des participants(es) s'installe confortablement sur sa chaise, bercé par la fanfare, pour somnoler quelques instants. M. Carroz notre syndic que nous avons le plaisir d'avoir avec nous, nous informe qu'un arrêt est prévu au Bouveret, pour se dégourdir les jambes. Une proposition excellente, qui a permis à certains de s'amuser sur les petits trains électriques et à vapeur.

Après cet intermède à terre, nous embarquons, et mettons le cap en direction d'Ouchy. L'heure d'arrivée approche, les participants se préparent, ils s'appellent et ils se fixent des rendez-vous pour un souper ou une sortie, le temps passe tellement vite et on a tellement de choses à se dire encore... Mais de toute manière comme l'a signalé M. Carroz l'année prochaine, notre traditionnelle journée se déroulera probablement au Châtaignier. Donc on risque sûrement de se retrouver à ce moment.

Le bateau s'arrête à Ouchy, tout le monde est un peu fatigué, mais heureux de cette belle sortie sur le lac... Vivement l'année prochaine...

Sophie Thurnheer responsable du service d'aides familiales et infirmière remplaçante du Centre Médico-Social faisait partie du voyage, afin d'assurer d'éventuels soins. Mais heureusement il n'y a rien eu de spécial. A part un membre de la fanfare jouant du tromblon, qui à force de souffler, a favorisé le saignement d'une plaie sur sa joue, due selon lui à un rasage précipité, mais c'était sans gravité.

Moi même, responsable du CMS, j'ai pris quelques belles photos des invités(es). Elles seront exposées au Centre Médico-Social et c'est avec un immense plaisir que j'attends votre visite, pour vous présenter le Centre et pour que vous puissiez choisir vos photos.

Vous pouvez donc prendre contact au numéro de téléphone du Centre Médico-Social, ouvert du lundi au vendredi, de 8 h.00 à 12 h.00, tél. 652 22 11.

En souhaitant "bon vent" à tous, je vous dis à l'année prochaine... et encore un grand merci à nos autorités.

*Fabienne Kern
Resp. d'équipe, assistante sociale*

paroisse du Mont

Nouveau pasteur

Le 1^{er} septembre prochain, le pasteur

Guy Chautems, qui nous vient de la paroisse de la Cathédrale, sera installé au Mont. A 10 h., devant nos autorités civiles et religieuses, aura lieu son culte d'installation, présidé par le pasteur Philippe Decorvet. Vous y êtes tous bienvenus, et après le culte, autour d'un apéritif, vous aurez l'occasion de faire connaissance avec lui et son épouse. Bien qu'habitant à Lausanne, M. Chautems aura son bureau au Mont, dans le petit local précédant le foyer de la grande salle, au Petit-Mont.

*Pour la Paroisse du Mont
V. Henny*

Café-contact

Comment vivre le changement ?

Tel sera le sujet que nous présenteront le nouveau pasteur de la paroisse du Mont, M. Guy Chautems et son épouse.

Nous vous attendons avec plaisir le

jeudi 26 septembre 1991 à 9 h.
à la salle St-Amédée
route du Jorat 5, Le Mont

à savoir

L'Hôtel-restaurant Central



a changé ses jours de fermeture hebdomadaires comme suit:

- Avril à août, fermé le samedi soir et le dimanche.
- Septembre à mars, fermé uniquement le dimanche.

Par ailleurs l'établissement ne fermera plus durant le mois d'août pour les vacances annuelles.

Offres d'emploi

- Le Service d'aide familiale du Mont et environs, cherche une ou plusieurs aides, afin de compléter son équipe.
Entrée au 1^{er} septembre 1991, une voiture est indispensable.
- L'Association des repas chauds à domicile du Mont et environs, cherche plusieurs personnes pour la distribution des repas.
Entrée au 1^{er} septembre 1991, une voiture est indispensable.

Ces offres sont à envoyer au:

*Centre Médico-Social du Mont
Service d'aide familiale
Mme S. Thurnheer
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont*

Vacances

On nous informe que la boucherie-charcuterie Piguët, sise au Grand-Mont réouvrira ses portes le jeudi 8 août 1991.

nos jubilaires

Un baptême de l'air pour des noces d'or

Le 7 juin dernier, ils étaient fleuris et félicités pour leurs 50 ans de mariage par Mme Michèle Genier, municipale.

Le dimanche 9 juin, ils étaient invités par leur famille à fêter l'évènement, te préparée dans le plus grand secret.



Tonia et Emile Duvoisin n'en reviennent pas encore... Tout d'abord, cet apéritif en musique au Châtaignier, où les attendait une vingtaine de voisins et d'amis et une petite fanfare. Puis cet hélicoptère, qu'Emile traita dans un premier temps de rabat joie avant de réaliser que c'était son taxi.

Avec leurs 2 filles, ils se sont envolés pour le refuge d'Echandens, où les attendait la famille réunie au grand complet, pour fêter dignement l'évènement.

Le 7 juin 1941, c'était une calèche qui les conduisait de Bottens à l'église de la Croix d'Ouchy, où Tonia et Emile Duvoisin se sont mariés. Ils s'étaient rencontrés au début de la guerre, à Echallens. Lui, en permission, aidait un copain à transporter du bois de chauffage... Elle, après avoir occupé un poste de nurse en Hongrie, était revenue en Suisse du fait des événements. Ce jour-là, elle était venue honorer sa sœur Marie... Cupidon ajusta ses flèches...

Le jeune couple s'installe d'abord à Etagnières, où naît leur première fille. Peu après, on leur demande de reprendre le domaine familial dans le canton de Fribourg, que les parents de Tonia s'essouffent à exploiter. C'est là que naîtront 2 autres filles.

En 1957, retour en Pays de Vaud, où ils construisent la maison qu'ils habitent actuellement en Longeraie. Emile, artisan menuisier, y installe son atelier. Tonia, renouant quelque peu avec son ancien métier, accueille des petits enfants... puis s'occupe des grand-mères de la Paix du soir.

Au long de toutes ces années, bonheurs et chagrins se sont succédés. Ils se sont grand-parents de 8 petits enfants et arrière-grand-parents 3 fois. En 1988, ils ont la douleur de perdre leur fille Cécile, âgée de 39 ans. Malgré ce malheur, ils conservent leur confiance dans l'avenir.

Encore alertes tous les deux, Tonia se fait un point d'honneur de tenir impeccablement sa maison. Elle fait ses courses, ses conserves et ses confitures; alors qu'Emile s'occupe de son jardin où les fleurs et légumes s'épanouissent sans faire d'ombre aux mauvaises herbes - il possédait encore, il y a peu, une impressionnante colonie de lapins qui a longtemps fait le bonheur de nombreux amis et gourmets -...

C'est donc en très bonne forme que ces jeunes de 77 ans (ils peuvent encore lire Tintin) ont apprécié leur baptême de l'air et participé à la chaude ambiance de cette fête familiale qu'ils ne sont pas prêts d'oublier.

Ils se réjouissent déjà pour leurs noces de Diamant.

le conseil du vétérinaire

Il y a certains "on-dit", concernant les animaux qui ne sont pas toujours exacts.

En voici quelques exemples.

"Il faut faire porter une chienne ou une chatte avant de la stériliser" ou "il faut la faire porter pour son bien":

- Cela n'est absolument pas nécessaire. Il est préférable d'attendre leur maturité sexuelle, c'est-à-dire l'apparition des premières chaleurs, avant de les opérer.

Une gestation est toujours éprouvante pour la femelle et pas forcément sans risques. Si, en outre, on a l'intention d'enlever les petits à la naissance, cela va même totalement à l'encontre de leur bien !

- On dit parfois qu'ils faut faire porter une chienne pour qu'elle n'ait plus de grossesses nerveuses. C'est inexact. Les grossesses nerveuses peuvent recommencer dès les chaleurs suivant la mise bas. Les piqûres contraceptives atténuent quelque peu les risques de pseudo-gravidisme. La castration reste la seule alternative radicale.

"La castration (mâle ou femelle) change le caractère":

- En réalité, elle supprime simplement l'instinct sexuel et les symptômes qui s'y rapportent. Aucun autre point de la personnalité de l'animal n'est modifié. Les autres changements observés viennent de ce

que le propriétaire a lui-même transformé son attitude envers son animal, sachant ce que signifie la castration d'un point de vue humain. Et ça, l'animal le ressent !

Dr. L. Walter

souvenirs...

Retrouvailles "Prim. sup."

M. Joseph Ziegenhagen a enseigné au Mont, dans une classe primaire supérieure, de 1943 à 1968. Il fut un maître très apprécié, aimé et respecté de tous ses élèves et de leurs parents. Il faut dire qu'il savait nous motiver.

Nous avons donc décidé d'organiser une rencontre entre notre maître et ses anciens élèves. 180 personnes ont répondu à notre invitation et la journée du 9 juin fut une grande et belle fête.

Nous portions un badge de façon à nous reconnaître. Il faut rappeler que certains élèves ne s'étaient plus rencontrés depuis environ 40 ans ! Quelles exclamations et quelles étreintes lorsqu'ils se reconnurent !

Seul M. Ziegenhagen n'avait pas changé. Et quand il nous fit son discours de remerciements nous avons constaté qu'il avait conservé le souvenir de la plupart de ses anciens élèves, en dépit du temps écoulé. En fait il ne lui manquait que sa traditionnelle blouse blanche pour que nous nous croyions revenus à l'école en face de notre régent !

Que de souvenirs ont été évoqués au cours de cette inoubliable journée !

Et pour couronner le tout, la famille Borgeaud-Lachat nous a servi à la grande salle un succulent repas que nous avons copieusement arrosé en



continuant à égrener nos souvenirs.

Jamais nous n'aurions imaginé que nous retrouver ainsi pourrait créer autant d'émotions. Non seulement de revoir son régent, mais aussi son bon ami ou sa bonne amie d'école!

Tard dans la nuit, résumant le sentiment de chacun, un ami m'a dit: "Nous nous sommes réjouis longtemps à l'avance, et voilà, c'est déjà fini".

Nous avons apprécié la présence parmi nous de M. le Syndic et de son épouse, de même que la générosité de la commune du Mont.

Les nombreux messages de remerciements reçus depuis cette rencontre nous incitent à récidiver à une autre occasion. Peut-être sous une autre forme?

Merci à tous les participants pour cette journée de grand bonheur!

Mauricette Favre

nos sociétés

Pour votre plaisir

La Société de développement a mis au point les différentes manifestations suivantes qui devraient recueillir votre enthousiasme et nous faire espérer votre collaboration massive:

- 1^{er} août au Châtaignier, avec manifestation officielle devant le temple.
- 2 août, dès 19 h. 00, saucissons à la braise. Le prix de Fr. 6.- à discrétion devrait permettre à l'ensemble de la famille de profiter d'une ambiance de plus en plus sympathique.
- Mercredi 4 septembre - dans le cadre des manifestations du 700^e - réception et transfert de "l'arbalète" (programme suivra).
- Marche "A travers Mont et Vaud" en date du 14 septembre, avec pour "hit" des démonstrations de buggy's miniatures.

Sortez vos agendas! Réservez les dates précitées! C'est par votre présence que vous nous prouvez que les efforts de votre Société de développement sont efficaces et vous ravissent.

2 août = saucissons à la braise

Faut-il encore faire de la publicité pour les saucissons à la braise du 2 août? La Société de développement se fait à nouveau une joie de vous accueillir pour cette partie si sympathique, devenue tradition immanquable. Passez-vous de cuisiner en venant dégus-

ter les salades et saucissons pour un prix inchangé de Fr. 6.-.

Estafette 91

Après les superbes manifestations du 700^{ème} anniversaire au Mont-sur-Lausanne, nous avons le plaisir de vous faire savoir que les libations ne sont pas terminées. Sous l'égide de la Commission Fédérale de Sport du 700^{ème} anniversaire, une estafette est partie le 6 avril 1991 au point exact de liaison des trois cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald sur le lac des Quatre Cantons. Trois itinéraires différents sillonnent ces trois cantons avant de se séparer en six parcours qui eux-mêmes se dédoublent pour terminer en douze points différents de nos frontières dans le courant du mois d'octobre.

Cette estafette est organisée de manière à ce que les cantons soient visités suivant leur entrée dans la Confédération. Le symbole en est une "arbalète" - signe représentatif de la Suisse - et il est porté à travers tous les cantons du pays.

Cette estafette unique rassemble des sportives et des sportifs de toutes les disciplines pratiquées en Suisse. Son transport, ainsi que les transmissions du symbole sont à faire de manière typique du lieu ou de la région. Nous souhaitons ainsi attirer des spectateurs par des manifestations extraordinaires, tant par leur ampleur que par leur originalité.

En ce qui concerne notre Commune, c'est en date du

mercredi 4 septembre prochain

que nous accueillerons l'arbalète. Nous invitons tous les habitants à se grouper sur le parcours que nous avons délimité à savoir:

- 17 h. 00 Cugy - Fougères à cheval
- 17 h. 20 Fougères - Châtaignier, vieille voiture
- 17 h. 40 Châtaignier - Esplanade, vélo
- 18 h. 00 Esplanade - Clochatte, caisse à savon
- 18 h. 20 Clochatte - Petit-Mont, course à pied
- 18 h. 40 Petit-Mont - Ch. des Corjons, planche à roulette
- 19 h. 00 Corjons - Ch. du Tessin, patins à roulettes
- 19 h. 20 Tessin - Pernessy, trottinettes
- 19 h. 40 Pernessy - Grand-Mont, course à pied
- Grand-Mont - Perrause, à cheval
- 20 h. 00 Perrause - Parking de Créta-laison, vieille voiture.

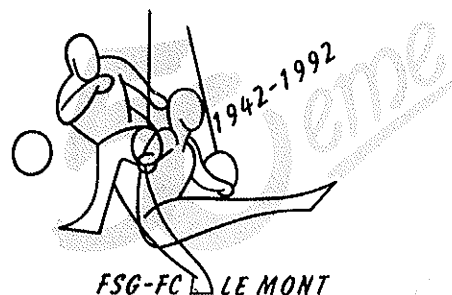
Aux environs de 19 h. 30, tout le monde se réunira sur le parking de l'Adminis-

tration communale en Créta-lais et pourra profiter d'une collation rafraîchissante. Comme vous pourrez le constater, le programme est varié et nous nous attendons à ce que chacun encourage les différents athlètes qui animeront cette manifestation.

Le jeudi 5 septembre, c'est la commune de Crissier qui viendra chercher l'arbalète pour la suite du périple.

Pierre-André Jan
président

La revue va renaître



Ce logo que l'on doit à M. Raymond Matthey a été choisi par le comité d'organisation du 50^{ème} anniversaire du FC et de la FSG Le Mont.

Du 19 juin au 5 juillet 1992, 3 week-ends de festivités sont prévus pour marquer ce jubilé (revue, fête dans la rue, match, gala gymnique et ????).

Suite au prochain épisode

Société de tir du Châtaignier

Un nouveau nom pour une nouvelle ambiance

Lors de sa dernière assemblée générale la Société de tir "Aux Armes de Guerre", Le Mont-sur-Lausanne, a changé de nom pour s'appeler désormais "Société de tir du Châtaignier", Le Mont-sur-Lausanne.

Avec ce changement de nom, le comité souhaite marquer le début d'une nouvelle ambiance dans la société et surtout durant les journées de tirs, mettre l'accent sur le tir sportif ouvert à tous et plus particulièrement aux dames, aux demoiselles et aux jeunes gens dès 17 ans.

Le cadre sympathique du Châtaignier nous permettra non seulement de partager le verre de l'amitié, mais aussi d'agrémenter nos tirs d'été de quelques grillades improvisées!

Bien sûr la Société de tir du Chataignier continue à assumer l'organisation des tirs militaires au Mont et souhaite que tous les habitants du Mont profitent de ce cadre et de ces conditions sympathiques pour accomplir leurs tirs obligatoires.

Les tirs ont lieu durant la saison au

moins une fois par mois, en général le jeudi soir, car pour diminuer les ennuis causés par le bruit, le comité essaye dans la mesure du possible de prévoir les tirs en même temps que le skeet-club. Les tireurs sont priés de venir commencer leurs tirs au moins 3/4 d'heure avant la fin des tirs.

Tir populaire du 700^{ème}

Organisé avec l'aide des Abbayes Réunies, dans le cadre des festivités du 700^{ème} anniversaire de la Confédération au Mont, ce tir populaire du 700^{ème} était un premier pas vers ce nouveau cap adopté par la Société de tir du Châtaignier.

Ce fut un succès: 39 dames et demoiselles, 13 jeunes gens, 90 messieurs et 24 vétérans soit 166 personnes ont tiré les 5 coups d'essai et les 5 coups à 100 points qui composaient la passe du 700^{ème}.

Ce au soutien financier accordé par le comité responsable de l'organisation du 700^{ème} au Mont, chaque tireur a reçu une médaille souvenir. Quelques prix complémentaires ont été attribués aux cinq premiers tireurs (ci-dessous) de chacune des 4 catégories:

Dames et demoiselles

1. Amaudruz Corinne	373	(88/87)
2. Guex Syviane	363	(89/79)
3. Schmalz Helga	361	(96/87)
4. Cuhe Marion	354	(91/83)
5. Chabloz Marguerite	353	(80/76)

Jeunes gens

1. Pittet Frédéric	385	(88/82)
2. Weber Olivier	373	(92/89)
3. Chabloz Alexandre	366	(87/86)
4. Rosat Edy	341	(92/77)
5. Corbaz Guy	339	(82/81)

Messieurs

1. Borioz Jean-Pierre	450	(97/94)
2. Amaudruz Michel	434	(95/93)
3. Guex André	434	(94/93)
4. Roth Max	431	(100/91)
5. Burri Jean-Edouard	431	(98/91)

Vétérans

1. Rochat Michel	464	(98/97)
2. Darbellay Roger	438	(98/96)
3. Favre Louis	438	(96/89)
4. Besson Henry	407	(87/85)
5. Poget Maurice	399	(86/86)

Bravo à toutes et à tous !

Prochains tirs de la Société

Tous les prochains tirs de la Société auront lieu au stand du Châtaignier. Des moniteurs seront présents pour aider les dames, les demoiselles, les jeunes gens et tous les tireurs qui le souhaitent. Le comité prévoit tout ce qu'il faut pour une petite grillade.

Derniers tirs obligatoires

Jeudi 22 août 17 h. 30 à 20 h. 00
Jeudi 29 août 17 h. 30 à 20 h. 00
(Tir supplémentaire pour remplacer celui du 20 juin annulé en raison du brouillard).

Attention tous les tirs obligatoires doivent être effectués jusqu'au 31 août (valable dans toutes les Sociétés de tir).

Tir des dames - Tir à prix

Samedi 31 août 13 h. 30 à 17 h. 00

Tir des dames - Tir à prix - Tir d'amitié

Samedi 7 sept. 13 h. 30 à 17 h. 00

Ce dernier tir de l'année sera suivi d'une raclette le soir, dès 19 h. 30, au Foyer de la grande salle du Petit-Mont.

Soirée de clôture avec distribution des challenges

Samedi 26 octobre 19 h. 30
au Foyer de la grande salle.

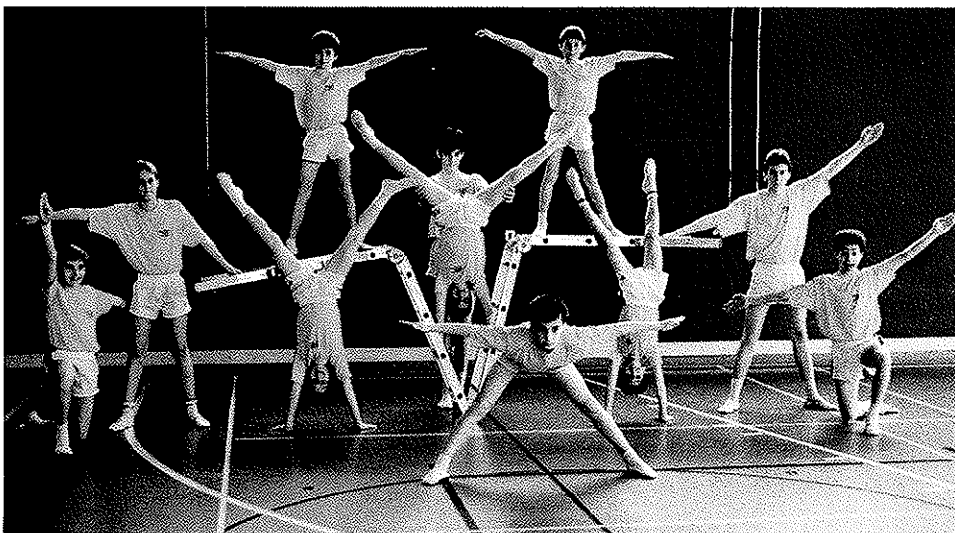
- Directeur des tirs
Gilbert Sahli 921 69 05
- Moniteur de tir:
Eric Schraner 653 08 43

Le comité

FSG Le Mont - Gymnaestrada

En cette année du 700^{ème} anniversaire, riche en manifestations de tous genres, en voici une qui doit retenir notre attention. La Gymnaestrada. Cette réunion mondiale de la gymnastique se déroulera cette année à Amsterdam du 13 au 21 juillet. Pendant ces 9 jours pas moins de 29 pays et plus de 25'000 gymnastes se retrouveront dans un esprit de camaraderie, loin de tout esprit de compétition. La délégation suisse forte de plus de 4078 gymnastes sera la plus importante de tous les pays en présence.

Pour la troisième fois consécutive la commission des jeunes gymnastes



Cours pour jeunes tireurs

Chaque printemps, les jeunes gens, dès 17 ans, peuvent suivre un cours pour jeunes tireurs. Durant ce cours, ils apprennent à tirer et à manipuler les armes avec sécurité. Les jeunes gens intéressés doivent se renseigner et s'inscrire vers fin mars auprès du secrétaire ou du président.

Informations

Les membres du comité de la Société de tir du Châtaignier et plus particulièrement le président et le secrétaire se tiennent à votre disposition pour toutes informations:

- Président:
Roger Menétrey 653 44 72
- Vice-président:
Charly Vittoz 784 21 88
- Secrétaire:
Michel Amaudruz 652 03 01
- Caissier:
Roland Gindroz 652 12 18

vaudois portera bien haut les couleurs de notre pays, puisque ce sera le seul groupe suisse exclusivement formé de jeunes gymnastes. En effet après une sélection très serrée avec au départ 165 gymnastes à l'appel et seulement 85 élus à l'arrivée, le groupe a pu être formé des meilleurs éléments. Nous avons la chance dans notre section d'avoir pu qualifier 11 gymnastes sur 13 présents lors de cette sélection qui s'est déroulée le 25 juin 1990 à St-Prex.

Ces 11 gymnastes sont tous issus du groupe agrès, il s'agit de Loris Corbaz, Xavier Cornaz, Nicola Giordano, Pascal et Sébastien Graf, Christian Kinder, Patrice Marti, Markus Schweizer, Christian Weber. Deux gymnastes ont déjà eu la chance de participer à la gymnaestrada de 1987, ce sont Olivier Corbaz et Frédéric Huber, qui seront cette fois les plus âgés du groupe.

Cette sélection vaudoise a commencé l'entraînement depuis le 25 sep-

tembre 1990 dans notre salle du Mont à raison de deux fois par mois jusqu'à Pâques 91. Un camp d'entraînement de 4 jours à Château-d'Oex a permis aux 85 gymnastes de faire plus ample connaissance, de monter les derniers enchaînements et de présenter la production au public et aux délégués de la FSG. Depuis fin avril le groupe a pris ses quartiers sur les hauts de Lausanne à la salle de Grand-Vennes. A la fin des entraînements le groupe aura effectué plus de 100 heures de travail pour présenter une production de 4 min 45, conçue par Bernard Pintozi en collaboration avec Philippe Duboux et François Barrat. Cette production est basée sur le thème de l'heure avec une première partie école du corps suivie d'une partie acrobatique et spectaculaire aux échelles articulées.

Nos gymnastes auront la chance de se produire le 26 mai à la Tour-de-Peilz lors de la fête régionale de l'est, et le 15 juin à Lucerne lors de la fête fédérale, avant de s'envoler pour Amsterdam. Nous leur souhaitons plein succès et bon vent, lors de leur production.

*Le président technique
F. Barrat*

Fête régionale à Orbe 8-9 juin 1991

Résultats des petites pupillettes au concours individuel le samedi 8 juin.

Test I gymnastique cat. 8-10 ans

1. Von Buren Mélanie (médaillon d'or)
4. Rochat Florence (distinction)
6. Lecomte Adeline
7. Borin Dorothée

Un grand bravo à ces filles qui ont toutes les quatre réussi le test I.

Dimanche 9 juin

Classement par section: petites pupillettes, rang 10. Moyennes pup., rang 6.

Félicitations à toutes pour leur participation et leur bon travail.



Résultats des jeunes gymnastes au concours individuel du samedi 8 juin.

Ecoliers C

- | | |
|------------------------------|-----|
| 19.Loic Borno (dist.) | 100 |
| 31.Christian Gfeller (dist.) | 91 |

Ecoliers B

- | | |
|----------------------------|-----|
| 1.Yann Muhlbauer | 169 |
| 27.Sébastien Gamba (dist.) | 119 |
| 52.Frédéric Schweizer | 98 |
| 90.Gregory Von Wartburg | 62 |

Yann s'est qualifié pour la finale vaudoise, où il termine au 8^e rang.

Cadets B

- | | |
|------------------|-----|
| 12.Alain Leconte | 174 |
|------------------|-----|

Concours agrès: catégorie G1

- | | |
|--------------------------------|-------|
| 1. Sébastien Graf (or) | 38.20 |
| 3. Claude-Alain Nessi (bronze) | 37.70 |

Catégorie G2

- | | |
|------------------------------|-------|
| 1. Loris Corbaz (or) | 38.10 |
| 2. Markus Schweizer (argent) | 38.00 |
| 4. Patrice Marti (dist.) | 37.40 |
| 6. Xavier Cornaz (dist.) | 37.20 |
| 6. Christian Weber (dist.) | 37.20 |

Catégorie G3

- | | |
|---------------------------|-------|
| 1. Frédéric Huber (or) | 48.10 |
| 5. Olivier Corbaz (dist.) | 47.40 |
| 6. Pascal Graf (dist.) | 47.20 |

- | | |
|-----------------------------|-------|
| 7. Nicola Giordano (dist.) | 47.10 |
| 7. Christian Kinder (dist.) | 47.10 |

Avec ces magnifiques résultats, 5 podiums et 7 distinctions, le groupe obtient ici ses meilleurs classements, et je ne peux que féliciter très chaleureusement tous ces gymnastes, pour qu'ils continuent dans cette voie.

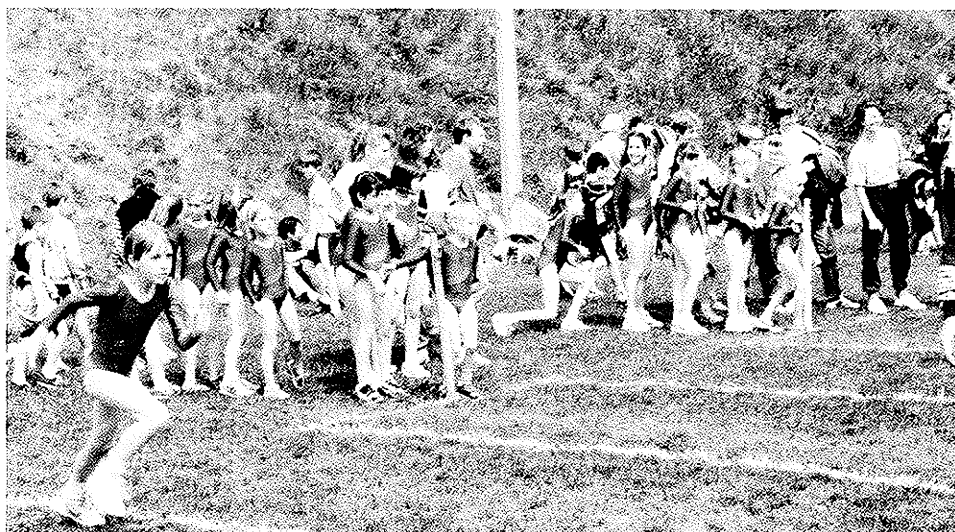
Concours de section dimanche 9 juin

Les résultats furent confirmés le dimanche, puisque notre section obtint chaque fois la meilleure note dans les trois disciplines, soit: au sol 28.96, à la combinaison d'engins 28.83 et au saut minitrampoline 29.03. Ces trois résultats additionnés donnent le total de 86.82 et la 1^{ère} place toutes catégories confondues, soit sur 23 sections.

Petits jeunes gymnastes (6-10 ans)

Les petits jeunes gymnastes disputaient un concours de section aux 5 disciplines, dont voici les résultats: partie musicale 5^e, estafette 5^e, jeu de passes 7^e, production de classe 5^e; ce qui leur donne un chiffre de place de 22 et le 4^e rang final sur 23 sections. Bravo à tous ces futurs champions ainsi qu'à leurs moniteurs Séverine et Philippe.

F. Barrat



prochain journal

Parution

Fin septembre 1991.

Date limite du dépôt des articles

10 septembre 1991.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03